

Maintien et Actualisation des Compétences SST

- Prérequis pour suivre la formation : être titulaire d'un certificat SST, en cours de validité de préférence
- Public concerné : Salarié ou particulier, en recherche d'emploi, en réorientation professionnelle
- Durée : 1 journée (7h)
- Modalités d'accès : Formation en présentiel, sur inscription. Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 06 67 32 18 17 ainsi qu'à l'adresse suivante : ormeformations@gmail.com
- Délais d'accès : entre 2 jours et 4 semaines
- Renouvellement : Tous les deux ans
- Accessibilité : les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter directement notre référente (06 67 32 18 17)
- Formation pour 4 à 10 personnes maximum
- Tarif de groupe (de 4 à 10 personnes) : 650,00 € net / Tarif individuel : nous consulter
- Lieu : Les formations peuvent avoir lieu dans votre entreprise ou sur l'un de nos sites, à votre convenance. Des sessions sont organisées régulièrement, n'hésitez pas à nous contacter afin de convenir ensemble d'une date.

Objectifs

Intervenir efficacement et en toute sécurité face à une situation d'accident du travail.

Apprendre à mettre en pratique ses compétences en matière de prévention des risques professionnels, dans le respect des procédures spécifiques de l'entreprise.

Méthodes pédagogiques

Formation délivrée par un formateur certifié par l'INRS

Etudes de cas ▪ Ateliers d'apprentissage des gestes ▪ Mises en situation : de l'arrivée sur les lieux de l'accident à la prise en charge par les secours spécialisés ▪ Présentation du PAP et du PISST*

Matériel mis à disposition : mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur (D.A.E), PISST matérialisé INRS, vidéoprojecteur pour supports visuels et vidéos, trousse de secours (dont Coussin Hémostatique d'Urgence, garrot industriel) matériel pour mises en situation (répliques d'outils, fausses cicatrices)

Documents du formateur : document de référence, manuel du formateur, guide des données techniques

*Plan d'Action Prévention et Plan d'Intervention SST, outils conçus par l'INRS pour guider les SST dans l'apprentissage et l'application de leurs compétences.

Evaluation

L'évaluation se fait à la fois de façon continue, le stagiaire doit être présent tout au long de la formation et participer activement ; mais aussi sur sa capacité à réagir face aux mises en situations. Le certificat SST est valable 24 mois. Pour conserver la validité de son certificat, le stagiaire devra suivre une session d'actualisation de ses compétences (MAC SST), à raison de 7h tous les 24 mois.

Programme

1. Situer son rôle, en tant que SST, dans l'organisation de la prévention et des secours au sein de son entreprise :
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
 - Comprendre et s'approprier les enjeux de la prévention
 - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
2. Identifier des risques professionnels dans une situation de travail
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Déterminer les risques présents et leurs dommages potentiels
3. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - Être force de proposition pour éviter les situations dangereuses dans l'entreprise
4. Réaliser une protection adaptée et efficace
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
5. Examiner la victime
 - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signe(s) indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
6. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Définir les différents éléments du message d'alerte.
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
7. Secourir la victime de manière appropriée
 - Choisir à l'issue de l'examen ou les actions à effectuer
 - Savoir réagir en respectant la conduite à tenir face à :
 - un saignement abondant
 - un étouffement
 - un malaise
 - des brûlures
 - des douleurs empêchant certains mouvements
 - des plaies sans saignement abondant

- une victime qui ne répond pas mais respire
- une victime qui ne répond pas et ne respire pas

- Surveiller l'amélioration ou l'aggravation de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés, et adapter sa conduite si besoin

Nous contacter

Aymeric L'Héritier, responsable formations, 06 67 61 22 54

Lyse Breton, responsable relation clients et référente handicap, 06 67 32 18 17

